

La Lettre

Marie-Pierre Monier
Sénatrice de la Drôme



TRIMESTRIEL \ N° 2 \ JUIN 2021

Chères élues, chers élus,

J'espère que les vagues successives du COVID ne vous ont pas touchés et que cette lettre d'infos vous trouvera en bonne forme.

Nous sortons progressivement d'un confinement, qui a vraiment mis à mal notre vivre ensemble. Espérons que nous retrouverons le chemin des moments partagés, des retrouvailles avec la culture, avec celles et ceux que nous aimons, et que la vie sociale reprendra enfin !

Pendant cette période, le travail a continué normalement au Sénat. Les textes se sont enchaînés, vous retrouverez ici un focus sur certains d'entre eux.

En plus du travail législatif, deux de mes trois missions engagées depuis le début de l'année se poursuivent intensément: la mission sur l'enseignement agricole et la mission femmes et ruralités.

Deux très belles missions qui ont une grande résonance en Drôme. Je remercie de leurs contributions celles et ceux qui, en local, acceptent de participer aux tables rondes et débats, car j'ai toujours à cœur de porter la voix de la Drôme à Paris.

La ruralité est vraiment au cœur de mon engagement en tant que sénatrice, car c'est tout simplement un marqueur de ma vie. Je mets toute mon énergie à la faire vivre, en Drôme, mais aussi à Paris en examinant les textes sous son prisme.

Et je ne cache pas mon inquiétude lorsque je vois les inégalités de répartition des moyens alloués aux communes, en particulier ceux du plan de relance, de la DGF, ou d'accès à la fibre, à la téléphonie, ou internet. Que nous soyons citoyen·nes des villes ou des champs, nous devrions avoir les mêmes droits.

Nous sommes heureux de vivre en territoires ruraux, les élu·e·s mettent beaucoup d'énergie à dynamiser ces territoires, mais encore faut-il qu'ils et elles soient soutenus et accompagnés !

Je vous laisse découvrir cette lettre N°2 de l'année 2021.

N'hésitez pas à me contacter, en cas de besoin, je suis à votre service.

Au plaisir de vous revoir !

Avec toute mon amitié.

Marie-Pierre Monier,
Sénatrice de La Drôme

MES RESPONSABILITÉS AU SÉNAT

- Membre du Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain
- Membre du bureau de la Commission Culture, Éducation et Communication
- Vice-Présidente de la Délégation aux Droits des Femmes
- Présidente de la Section « Cultures traditionnelles et spécialités » (truffes, olives, PPAM, noix...) du Groupe d'Étude Agriculture et Alimentation
- Secrétaire du Groupe d'étude Vigne et vin
- Membre du Groupe d'amitié France-Arménie
- Vice-Présidente du Groupe d'amitié France-Royaume-Uni
- Membre du Conseil d'évaluation de l'école

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL, UN PATRIMOINE VIVANT



DÉPLACEMENT
À L'INSTITUT FERRANDI

autour de la candidature
de la baguette de pain,
retenue pour représenter
la France à la prochaine
session UNESCO
2021/2023

J'ai eu le plaisir de remettre en mai le **rapport d'information consacré au patrimoine culturel immatériel** en France. Une conclusion d'une mission intense, menée avec ma collègue Catherine Dumas, qui nous a permis de découvrir autrement nos territoires, la diversité de leurs pratiques et savoir-faire - y compris les **fêtes des bouviers**, si chères à la Drôme !

Près de 20 ans après l'adoption de la Convention de 2003 de l'UNESCO, l'objectif était de dresser un premier bilan. Nos travaux l'ont montré, les enjeux sont nombreux !

Éminemment populaire, véritable patrimoine vivant, le patrimoine culturel immatériel peut en effet jouer **le rôle de marqueur d'identité, de vecteur d'attractivité et d'outil de cohésion au service du territoire**: il souffre aujourd'hui pourtant d'un manque de notoriété et de visibilité. Il est essentiel que ce sujet soit porté à sa juste valeur par l'État, qui doit encourager les collectivités locales, acteurs clés de sa préservation, à s'en emparer pleinement.

Nous avons tout à y gagner !

Retrouvez le rapport sur le site du Sénat www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-601-notice.html

PATRIMOINE SENSORIEL DES CAMPAGNES

Cigales, coqs, vaches, tracteurs... Les bruits de nos campagnes se sont invités au Sénat au début de l'année avec l'adoption définitive et unanime de la loi visant à protéger le patrimoine sensoriel des campagnes.

J'ai souligné lors de mon intervention la **nécessité de protéger les sons et odeurs qui font la saveur de nos territoires** et assuré de mon soutien les élu.e.s en ruralité, en première ligne pour régler les conflits.

Cette loi, qui pose les premiers jalons d'une préservation du patrimoine propre à la ruralité, nous **a permis d'ouvrir une réflexion collective sur une problématique liée au vivre-ensemble**.



“

*La cigale s'endort,
comme meurt un poète,
Lasse d'avoir vécu,
fière d'avoir chanté !*

”

MAURICE FAURE
POÈTE ET SÉNATEUR DE LA DRÔME (1902-1919)

LOI SUR LES DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉCOLE

En mars dernier a été examinée au Sénat une proposition de loi créant la fonction de directrice ou de directeur d'école, qui constituait **une opportunité** de faire évoluer dans le bon sens la situation de ces personnels, dont l'engagement au service de nos écoles est à saluer.

Leur difficultés et surcharge de travail sont connues de longue date, ainsi que leurs revendications: assistance administrative, temps de décharge, formation...

À rebours de ces attentes, la droite sénatoriale, appuyée par le gouvernement, a fait le choix d'introduire dans ce texte la notion d'autorité fonctionnelle, aux contours mal définis, et d'élargir encore l'éventail de leurs missions.

Malgré quelques petites avancées, **l'équilibre final n'y était pas** et ouvre une brèche dangereuse dans le fonctionnement collégial de l'école: **j'ai donc voté contre cette proposition de loi.**



DÉFENDRE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Nous avons débattu en mars dernier au Sénat sur la réforme en cours de l'Éducation Prioritaire, qui remet en cause le pilotage national de l'Éducation Prioritaire, au profit de contrats locaux d'accompagnement.

Si je partage certains des constats justifiant cette réforme, cette dernière risque de conduire à des **inégalités territoriales et à des logiques de concurrence entre établissements.**

Ce débat a par ailleurs été l'occasion d'échanger sur l'intégration des établissements ruraux dans le cadre de l'Éducation Prioritaire. Constatant que dans de nombreux territoires, dont en Drôme, l'application des mesures de dédoublement dans l'Éducation Prioritaire se fait au détriment des établissements ruraux, **j'ai appuyé dans mon intervention sur la nécessité d'une approche spécifique pour l'école rurale, ainsi que de moyens à la hauteur des enjeux.**

DOTATION POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021



Manifestation à l'école de Buis-les-Baronnies

Au mois de janvier, nous avons appris **le nombre de nouveaux postes attribués au département de la Drôme pour la rentrée 2021 : zéro**, comme en Ardèche et en Savoie. C'est historique, ce n'était encore jamais arrivé.

Il s'agit donc, à moyens constants, de parvenir à dédoubler les classes de grande section, CP et CE1 en zone REP et REP+, et de dégager le nombre de postes nécessaire

pour créer des décharges pour les directeurs et directrices d'écoles.

Nécessairement, la conception de la carte scolaire 2021-2022 s'est faite dans la douleur. Les services drômois de l'Éducation Nationale ont fait de leur mieux. Mais ils ne peuvent pas parvenir à une solution satisfaisante dans ces conditions.

J'avais pourtant alerté le Ministre lors de l'examen du Projet de Loi de

Finance 2021 : **les dédoublements sont de bonnes mesures mais doivent s'accompagner de moyens supplémentaires dédiés. Sans cela, leur mise en place se fait au détriment du secondaire ou d'autres écoles primaires.** Je regrette que l'application pratique me donne raison.

Le prix à payer est donc très lourd: sans dotation supplémentaire, il a fallu fermer plusieurs dizaines de classes et renoncer à plusieurs ouvertures pour dégager le nombre de postes nécessaires ailleurs dans le département.

J'ai écrit au ministre de l'Éducation Nationale pour lui demander de réexaminer à la hausse cette dotation: il est indispensable pour permettre à tous nos enfants, peu importe leur territoire d'origine, d'apprendre dans de bonnes conditions. C'est l'ambition de notre école de la République: elle mérite qu'on lui en donne les moyens.

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE ET LUTTE CONTRE LE SÉPARATISME



Loin d'apaiser les débats autour des notions de laïcité et de séparatisme, ce projet de loi principalement centré sur des mesures de contrôle, de contrainte et de répression, n'a fait qu'aggraver la polarisation des opinions.

Bien qu'en désaccord avec le contenu d'une grande partie de ce texte, un certain nombre de ses dispositions constituent des avancées en faveur du droit des femmes.

Au nom du groupe socialiste, **j'ai exprimé notre soutien à l'interdiction des certificats de virginité ainsi qu'au renforcement de la lutte contre les mariages forcés et contre la polygamie**, même si nous aurions souhaité aller plus loin sur certains points.

Nous avons aussi fait adopter avec le groupe communiste un amendement visant à **inclure dans la formation des enseignants une sensibilisation aux mutilations sexuelles**.

J'ai enfin défendu un amendement, malheureusement rejeté en séance, qui proposait d'instaurer un **référént égalité femmes-hommes** dans chaque commune, pour faire de cette égalité une réalité dans tous nos territoires.



LA PMA POUR TOUTES LES FEMMES

Les nouvelles lectures de la loi bioéthique au Sénat ont donné lieu à de mauvaises surprises: en deuxième lecture, la majorité sénatoriale a ainsi vidé de son contenu l'article 1^{er}, qui proposait l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, avant de refuser par la suite d'examiner une troisième fois ce texte en faisant adopter une question préalable.

Si l'on peut regretter la lenteur du processus législatif en la matière, source de nombreuses déceptions, **je me réjouis cependant de son adoption définitive récente par l'Assemblée nationale, qui ouvre à de nombreuses femmes un droit qu'elles attendaient depuis plusieurs années.**

SÉCURITÉ GLOBALE

Comme l'ensemble du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain du Sénat, **je me suis prononcée contre ce texte qui n'assurera pas une meilleure sécurité aux citoyens et ne permettra pas l'amélioration des conditions de travail des forces de l'ordre.**

Dispositions préjudiciables aux libertés publiques, produit d'appel au vu des échéances électorales et source de polémiques autour de l'inapplicable article 24 censé sécuriser les policiers: tout concourait à ce que ce texte fasse l'objet d'un recours devant le Conseil Constitutionnel.

Je me réjouis que **la décision des sages ait confirmé la légitimité de notre saisine sur des dispositions majeures du texte**, en censurant:

- L'extension des compétences des polices municipales engendrant une confusion entre ces forces et les services de l'État, dont nous avons aussi souligné les risques de transfert de financement vers les collectivités et d'aggravation des inégalités territoriales en matière de sécurité publique.
- Les systèmes de surveillance par drones et caméras embarquées et en limitant l'usage des images captées sur la voie publique et des caméras-piétons, confirmant que les mesures adoptées portaient atteinte au respect de la vie privée.
- L'article 52 (ex article 24) sur la création d'un délit de provocation à l'identification des policiers, donnant raison à la très forte mobilisation qu'il avait provoquée pour défendre la liberté de la presse.

En bref, cette loi mal préparée et trop instrumentalisée sera incapable de répondre à la restauration nécessaire du lien de confiance entre la population et les forces de sécurité.



DROIT À MOURIR DANS LA DIGNITÉ



L'espace parlementaire de mars dernier réservé aux sénatrices et sénateurs socialistes a été l'occasion d'examiner une proposition de loi inscrivant dans son premier article le droit à l'aide active à mourir.

Si les débats en séance ont été d'une grande qualité et ont souligné les fortes attentes en la matière, **le rejet par la grande majorité de la droite sénatoriale de cette disposition a finalement conduit au retrait de ce texte.**

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES



A l'occasion du 8 mars, notre collectif "Femmes, des citoyennes à part entière", a organisé une webconférence sur le thème : **"Inégalités femmes/hommes et orientation scolaire et professionnelle"** en présence de l'enseignante-chercheuse Françoise Vouillot.

Une soirée passionnante, au cours de laquelle nous avons eu la confirmation que si **les femmes sont sous-représentées dans un certain nombre de métiers, comme celui**

d'ingénieure, pompier ou cheffe d'entreprise, ce n'est pas faute de capacités, mais bien parce que l'éducation et les normes sociales que nous intériorisons incitent à penser qu'elles ne peuvent pas y prétendre.

L'opportunité de rappeler que nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour **déconstruire les stéréotypes de genre qui brident jeunes filles et garçons dans leurs perspectives professionnelles !**

RENFORCER LE DROIT À L'IVG

MON CORPS
MON CHOIX

Le premier espace de discussion de l'année réservé au groupe socialiste a permis l'examen d'une proposition de loi transpartisane visant à renforcer le droit à l'avortement. Ce texte comprend deux avancées majeures, que les socialistes ont déjà eu l'occasion de défendre au Sénat : l'allongement de deux semaines du délai légal d'accès à l'IVG et la suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG.

Si, à mon grand regret, notre assemblée a rejeté ce texte, son examen lui a permis de poursuivre la navette parlementaire : une affaire à suivre !

Pour un gel aussi exceptionnel, IL FAUT VRAIMENT DES MESURES EXCEPTIONNELLES !



Dans la nuit du 7 au 8 avril, un épisode de gel d'une intensité comparable à celui de 1956 a touché une grande partie des arboriculteurs, viticulteurs et maraîchers en France. La Drôme a été une nouvelle fois violemment frappée et les producteurs d'abricots des Baronnies, en particulier, subissent une 5^e année consécutive de gel.

Je me suis rendue à leur rencontre dès le lendemain matin à **Bésignan** en compagnie des conseillers départementaux et d'élus locaux. Le 10 avril j'ai accompagné Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture, venu, d'abord à **Larnage** (abricots, cerises, pommes) puis à **Chabrilan** (amandes), constater l'importance des

dégâts sur les cultures et apporter le soutien de l'État aux agriculteurs drômois touchés.

Quelques jours plus tard, le 14 avril, à ma demande et à celle d'élus locaux et de représentants professionnels agricoles, le Préfet de la Drôme a effectué une visite dans le sud drômois : auprès des viticulteurs à **Tulette** puis des arboriculteurs à Bésignan. Les agriculteurs ont ainsi pu exprimer au Préfet leurs demandes spécifiques de soutien.

Au-delà des mesures habituelles (calamités agricoles, etc.), des mesures exceptionnelles ont été confirmées sous forme d'aides directes avec la mobilisation d'un fonds de solidarité ainsi



que la mise à disposition d'enveloppes d'urgence auprès de chaque préfet afin de traiter les cas de difficultés les plus aigus. En outre, les entreprises de l'aval des filières touchées pourront aussi bénéficier des aides de ce fonds exceptionnel.

Des mesures plus structurelles sont aussi envisagées comme les aides à la protection des cultures contre les aléas climatiques mais aussi une refondation totale du système assurantiel qui ne devrait pas reposer sur les seuls agriculteurs.

Le montant total d'un 1 milliard d'euros semble toutefois insuffisant et les modalités et critères d'éligibilité aux aides sont préoccupants, **j'ai adressé un courrier au Premier Ministre lui demandant de préciser ces éléments.**

RENCONTRES DRÔMOISES

En ce début d'année, nous avons encore

vécu des périodes difficiles avec de nouvelles vagues de propagation du Covid-19 et les mesures restrictives qui les ont accompagnées.

La crise sanitaire n'est pas terminée, mais petit à petit, nous parvenons à retrouver des moments de rencontre et de partage.

Des événements traditionnels comme l'**Alicoque à Nyons**, ou plus protocolaires comme l'**inauguration du Centre d'Incendie et de Secours de Séderon** ont ainsi pu avoir lieu dans le respect des consignes et des gestes barrières.

Avec grand plaisir, j'ai pu aussi recommencer à organiser **mes tournées de sénatrice à la rencontre des maires et élu-e-s des communes drômoises**, à partir de mars, en commençant par la plaine des Andrans.



1



2



3



4

1. L'Alicoque « Fête de l'huile nouvelle » à Nyons
2. Tournée sénatoriale à Puygiron
3. Tournée sénatoriale à Sauzet
4. Centre d'Incendie et de Secours de Séderon

SCHÉMA D'ÉNERGIE : UN POSTE SOURCE POUR LES BARONNIES !



En mars, avec des élu-e-s de notre territoire des Baronnie Provençales, nous nous sommes réunis dans les locaux de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale pour un échange avec RTE (Réseau de Transport d'Électricité) sur la constitution du Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Énergies Renouvelables (S3REnR).

Unaniment, nous avons affirmé **la nécessité d'implanter**

un nouveau poste source sur Buis les Baronnie, et de rénover les réseaux existants. C'est indispensable pour permettre à notre territoire de prendre toute sa part dans l'augmentation de **la place des énergies renouvelables dans le mix énergétique** : les projets innovants foisonnent, mais le réseau actuel, insuffisant, entrave leur développement.

Après cette réunion encourageante, nous avons bon espoir que le projet de schéma puisse évoluer pour que les Baronnie ne soient pas oubliées : nous venons d'avoir la confirmation que ce poste source est bien prévu dans la nouvelle version du schéma ! Il reste encore plusieurs étapes à franchir pour que l'implantation soit confirmée, mais nous sommes enfin sur la bonne voie.

Je tiens à remercier le SDED et sa présidente Nathalie Nieson d'avoir permis cet indispensable temps de concertation et de s'être mobilisés afin que les besoins et les spécificités de notre territoire puissent être entendus et pris en compte.

Nous demeurons mobilisé-e-s collectivement jusqu'au bout pour veiller à ce que cette nouvelle se concrétise !

COLLABORATEURS PARLEMENTAIRES



Athénaïs
KOUIDRI
VINSOBRES



Stéphane
LEVY-VALENSI
VINSOBRES



Estelle
NAUD
PARIS



E-mail : mp.monier@senat.fr / Sur internet : www.senat.fr - Page Facebook : Marie Pierre Monier

PERMANENCE PARLEMENTAIRE
19 traverse Soutoviale
26110 VINSOBRES
Tél. 04 75 26 82 81

SÉNAT-PALAIS DU LUXEMBOURG
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06
Tél. 01 42 34 20 58

Responsable de publication : Marie-Pierre Monier
Rédaction : Estelle Naud, Stéphane Levy-Valensi et Athénaïs Kouidri
Photos : ©Sénat - SDED
Numéro ISSN : en cours / Dépôt légal : juin 2021
Design graphique et Impression : Agnès Auber
Diffusion : 2 000 exemplaires / Papier certifié PEFC